

ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE GENERALE DU DOMAINE DU PARC (A.S.L.G.D.P)
4 Avenue Jean de la Bruyère 78590 NOISY LE ROI

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 19 MAI 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 19 mai à 19h30 se sont réunis les membres de l'Association Syndicale Libre Générale du Domaine du Parc en assemblée générale ordinaire et ce en deuxième assemblée, à Noisy-Le-Roi, à la salle des Anciennes Ecuries.

En entrant en séance, des membres de l'association ont récupéré les pouvoirs non nominatifs reçus par le bureau. L'ensemble des membres présents ont été invité à signer la feuille d'émargement de leur lot et des lots qu'ils représentent.

A 20h50, l'Assemblée Générale Ordinaire est valablement constituée puisque le quorum est atteint, 308 propriétaires sur 504 étaient présents ou représentés (en deuxième convocation d'une assemblée générale ordinaire et selon l'article 10.3 de nos statuts, le quorum est de 1/3 soit 168 lots). Cette deuxième assemblée est donc valablement constituée pour prendre toute décision sous condition de respecter les règles de majorité fixées par les statuts. Pour rappel, lors de la première assemblée, convoquée le 7 avril 2026 environ 40% des lots étaient présents ou représentés pour un quorum attendu en première convocation à 253).

Les lots absents ou non représentés sont rappelés ci-dessous :

M.CHEIKEL Guillaume ; M.WAKED et Mme DETOURNE ; M. LATIMER Adrian ; M. et Mme SINGER Laurent ; Mme GUIRAUD Martine ; M. et Mme HASSAINE Frederic ; M. MARCHAL Thierry ; M. et Mme FORSTER Marc-André ; M.DALET et Mme GUIOL ; Indivision KERTOUBI – LAOUT ; M. et Mme REIGNAC Jacques ; M. et Mme FINIEL ; M. et Mme CASINHAS ; M. et Mme MERLATEAU Eric ; M. BOROT Alain ; M. et Mme ROUX ; M. LE STER et Mme LE BEC ; M. et Mme RIQUIN ; M. et Mme GODIN Gilles ; Mme DUBAR ; Indivision EBRAY – DEMATTE ; M. et Mme BONNEFOND Thierry ; M. et Mme GUASTAVINO ; M. et Mme ARMAND François ; M. et Mme FOUILLIART Pierre ; AFM TELETHON ; M. et Mme GUIBE Denis ; M. et Mme CLARKE DE DROMANTIN ; M. et Mme MELIQUE Jean-Marc ; M. et Mme LABARTHE Michel ; M. et Mme BILHAUT ; SCI DEMAGILIS ; M. et Mme LOMBARDI Alain ; M. ZHAO Enying ou Mme SU Man ; M. VERREY et Mme FAUQUETTE Julie ; M. et Mme MOISSON Philippe ; Indivision TANAY – GARIN ; M. et Mme LEROY Philippe ; M. et Mme MOLL Bernard ; M. et Mme BLAINEAU Daniel ; M. et Mme JARRY Alain ; M. et Mme LAMBOTTE ; M. et Mme LECLABART ; M. FOUQUET Jean-Louis ; SCI-ROSE Gérant M.PETILLAULT ; M. TISSERAND ; M. et Mme LARHER Tanguy ; M. et Mme PIEDELOUP Nicolas ; M. et Mme PIERRE Bertrand ; Indivision MARQUOIS – MARZOUK ; M. et Mme FIGHIERA ; M.SEVENO et Mme POTEL ; M. et Mme BIZAGUET ; M. et Mme KHADIVI – DONBALI ; M. et Mme TILLY Yann ; M. et Mme REICHERT Olivier ; Mme LECOQ - FORSANT Martine ; M. LE ROUX Emmanuel ; M. GERARDIN Bruno ; M. DELANAUD et Mme HURTUT ; Mme MARTIN Marie Gaëlle ; M. FREUDENBERG Frédéric ; M. et Mme GUILLEMAIN Matthieu ; M. et Mme CHAFFANJON Jean-Marc ; M. et Mme L'HOSPITALIER ; M. et Mme POISSON Jacky ; M. et Mme JOURDAN Stéphane ; Indivision DALONGEVILLE-ESTIENNY ; Mme BOITEL Servane ; M. THORBURN et Mme BERGERON ; M. COLLARD Daniel ; M. MARTIN Arnaud ; M. PORTAIL Jean ; M. CADOCH DELMAR ; M. et Mme MANGINOT Stéphane ; M.CUI et Mme PROY ; Indivision PESTIPONT – TRUONG ; M. et Mme BRIVATI ; M. DERIN et Mme ZEYTIN ; Mme DEVERGIES ; M. et Mme DESCH Jean-Michel ; M. et Mme MANUGUERRA Henri ; M. et Mme PARISE Didier ; M. et Mme TOUR Laurent-Paul ; M. et Mme LEVREL Frédéric ; M. et Mme NANCY Pierre-Yves ; M. et Mme COEUR Jean-Pierre ; Mme BRISAC Valérie ; M. et Mme HANNON Frédéric ; M. et Mme RIVIER ; M. et Mme LE MOIGNE Hervé ; M. et Mme DONGRADI Gérard ; M. et Mme BENET Laurent ; M. et Mme TOILLON Georges ; M. VERSMEE et Mme HUBERT ; M. et Mme SONIGO ;

M. et Mme PETIT Bruno ; Indivision LE CANN – PECOT ; Indivision MULLER - DE JONGHE ; M. et Mme TON-THAT ; M. et Mme PAGET David ; M. LEFEVRE et Mme KHADHRAOUI ; M. et Mme LEROUX ; Mme VERSTRAETE Nathalie ; M. et Mme DAILLOUX ; M. HOLL Carl et Mme PAYET Emeline ; M. et Mme SUZZI VALLI ; M. et Mme TAILLET Damien ; M. et Mme BERARD Olivier ; M. et Mme GESLIN ; Mme ALEXANDRESCOUE Emilie ; M. et Mme BARBONNE Alain ; M. et Mme FULLER Gabriel ; M. et Mme BERENBACH Bruno ; M. et Mme PETITJEAN Julien ; M. YURDAKUL et Mme MARTIN ; M. et Mme ESSID Aben ; M. et Mme DUSSAIN Alexandre ; M. ETESE Philippe ; M. et Mme LUSARDI Marc ; M. et Mme FRANCOIS Guillaume ; Mme DELAS BROUILLARD Joelle ; Indivision LEFEVRE – TRANTOUL ; Mme LEFEVRE Danielle ; Indivision RABY- BERNASCONI ; Mme MIRADOURO LOPES Monica ; M. et Mme BONNEVILLE ; Indivision PORQUIET – FOREST ; Mme TERPRAUT Anne ; M. SAINT FELIX et Mme BOUCHET ; Mme GAUTHIER Christiane ; M. et Mme MARTIN Dominique ; Mme BOURGES et Mme LEMAIRE ; M. HENNETIER et Mme ABDANI ; M. MACE et Mme FERON ; Indivision CAHA – KANDIS ; Mme GAUMONT Joelle ; Mme ROCHER Chantal ; M. LE ROCH et Mme LE PICHON ; M. et Mme LEMIERE Samuel ; M. et Mme BOUDAILLIEZ ; M. et Mme AUDAIS Jérôme ; Indivision CHAUVEL ; M. et Mme SHARMA Vihan ; M. et Mme MUNARI Georges ; M. et Mme YAZBECK ; M. et Mme LEGOUPIL ; M. et Mme BUISSON Jacques ; M. P. JAY et Mme C. BOUVIER ; M. et Mme RAMPI Eric ; M. et Mme FARAG Sameh ; M. et Mme JOUSSET ; M. BYRAMJEE Bertrand ; M. et Mme VALEMBOIS Jean-Marie ; M. et Mme WEBER Marc ; M. et Mme RATTIER ; M. et Mme PANO Adrien ; Mme NANQUETTE Pascale ; M. et Mme RAILLARD Alain ; M. MCMAHON et Mme KIRNENKO ; M. et Mme GARAND ; Indivision TISSIER – LEVAUX ; M. et Mme VALLORY Olivier ; M. AUTUNNALE Luciano ; M. et Mme NEVEU Eric ; M. BAILLARD et Mme GARNIER ; M. et Mme GOUMAND Jean-Pierre ; M. et Mme GOUZE DE SAINT-MARTIN ; M. AU YEUNG et Mme BURGER ; Mme MARMISSOLLE-DAGUERRE Nelda ; Succession BERTROU ; M. et Mme BECK ; M. et Mme CAMUSAT ; M. et Mme FOURNIGAULT ; M. et Mme DUTHU Arnaud ; M. FOUACHE et Mme PON ; M. et Mme GUIMARD ; M. et Mme TEUKAP ; M. et Mme BOLLINGER Stéphane ; M. et Mme FRAIGNEAU ; M. et Mme MCEACHERN Duncan ; Indivision DESTOMBE ; M. et Mme DALLIBERT Cédric ; M. et Mme KAMALI – DOLATABADI ; M. et Mme GOUDEMAM ; M. et Mme GUILLEMINOT Philippe ; M. et Mme BEN HAMIDA Mounir ; M. et Mme VITALE Franck ; M. CANELAS ; Mme EVAIN Chantal ; Indivision SUCHY – BOUIS ; M. LIEUNARD Mathieu ; M. et Mme KABEYA TUMBA ; M. et Mme STEPHAN ; M. FOUCHER et Mme VERVUEREN ; M. Mme GUILLEMIN DE MONPLANET.

La séance est ouverte par Monsieur Pierre-Olivier MARIE, Président du syndicat de l'ASLGDP qui en préambule présente le mode de vote i.e. les résolutions 1 à 7 seront votées à main levée et la résolution 8 est votée à l'aide d'une feuille de vote remise en début de séance. Le dépouillement de cette dernière résolution sera réalisé à la fin de l'assemblée pendant le vin d'honneur. L'ordre du jour est ensuite présenté :

1. Résolution 1 : Election du président de séance, du scrutateur et du secrétaire de séance
2. Résolution 2 : Validation du rapport moral
3. Résolution 3 : Validation du rapport financier
4. Résolution 4 : quitus du syndicat
5. Résolution 5 : Budget prévisionnel 2026
6. Résolution 6 : travaux 2026
7. Résolution 7 : Cotisation 2026
8. Résolution 8 : Election des membres du bureau
9. Points divers.



Résolution 1 :

M. Pierre-Olivier MARIE se présente en tant que Président de séance. Aucune opposition ne s'étant signalée, M. Pierre-Olivier MARIE est nommé Président de séance.

Madame Marie-Françoise SCHAUB se présente en tant que scrutatrice. Aucune opposition ne s'étant signalée, Madame Marie-Françoise SCHAUB est nommée scrutatrice.

Madame Clémentine YVON se présente en tant que secrétaire. Aucune opposition ne s'étant signalée, Madame Clémentine YVON est nommée secrétaire.

Résolution 2 : Rapport moral

M. Pierre-Olivier MARIE présente le rapport moral et d'activités du syndicat pour l'année 2025, début 2026.

Il explique qu'à la suite d'incivilités et de comportements inappropriés au niveau des tennis, le bureau a mis en place courant avril des chaînes à code pour accéder au tennis. Les premiers retours sont positifs quant au comportement des utilisateurs des courts de tennis (le tennis ballon disparaît des cours). Le président rappelle que l'aire de la zone de loisirs est fermée après 22H.

L'entretien de ces terrains est réalisé par la société MAESTRO.

Le bureau rappelle également que durant l'été 2025, des encombrants (table / canapé) ont été évacués par le bureau de la zone de loisirs.

Une question a émergé lors de l'assemblée quant à l'utilisation du réseau télévision du Domaine du Parc (réseau étant un poste de coût important du budget de l'ASLGDP) et de l'intérêt de maintenir ce réseau. Post-assemblée, la raison a été recherchée. Le cahier des charges du Domaine du Parc interdisant la présence d'antennes, cette interdiction oblige le Domaine du Parc à fournir un service équivalent et donc ce fameux réseau de télévision. Un recensement des utilisateurs pourra être réalisé afin de déterminer les suites à donner à ce sujet.

M. Pierre-Olivier MARIE rappelle que le Cahier Des Charges du Domaine du Parc s'impose à tous ses membres. Un memento travaux est également présent sur le site de l'ASLGDP pour aider les membres dans leurs démarches. Les travaux doivent être déclarés à l'ASLGDP avant tout dépôt en mairie.

Il est également précisé que les habitants doivent tailler leurs haies conformément au Cahier Des Charges. Un coloti précise qu'il est préférable de respecter la période de nidification.

M. Hervé TORO présente les relations avec la Mairie pour l'année réalisée. Les sujets abordés ont été nombreux et variés :

- Taille des haies,
- Réglementation de stationnement,
- Circulation,
- Sécurité,
- Difficultés dans la zone de loisirs, ...

La dernière réunion en date a été réalisée le 05 mai 2026.

Le bureau présente les différentes actions de communication réalisées dans l'année :

- Réalisation de permanences au Point Parc (1 fois par mois au Point Parc),

Pour ces dernières, au vu de la faible fréquentation, le format a évolué durant l'année en remplaçant la permanence par une prise de rendez-vous pour échanger avec le bureau.

- Réalisation de 3 newsletters,
- Sondage internet concernant le site de l'ASLGDP.

Pour faciliter cette action de communication, un travail important a été réalisé afin de récupérer les adresses mails des résidents du Domaine. A date seul 10 lots n'ont pas souhaité fournir de courriel.

Au niveau des travaux votés en 2025 et non réalisés :

Travaux du Point Parc :

Des échanges sont en cours avec le bailleur de l'immeuble Seqens afin d'accéder au robinet de coupure d'eau. De plus un dégât des eaux a été constaté. Un recours auprès des assurances du bailleur est en instruction pour assurer la prise en charge et intégrer ces travaux dans la rénovation du Point Parc voté en 2025.

Réparation de la barrière de la zone de loisirs :

La réparation est en attente de prise en charge par notre assurance – échange en cours avec l'assurance et les prestataires pour finaliser la réparation.

Le rapport moral étant terminé, il est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Un seul membre s'étant abstenu, tous les autres étant pour, la RESOLUTION 2 -le rapport moral - est ADOPTÉE par l'assemblée.

Résolution 3 : Rapport financier

Mme Cadiou, Trésorière-adjointe, présente le rapport financier.

Le budget voit ses frais liés aux convocations réduire du fait de l'utilisation plus importante des courriels au lieu des convocations par lettres recommandées.

À la suite de l'intervention d'un coloti, les dépenses liées à l'entretien des tennis sont précisées.

Au niveau du poste distribution, le contrat a été renégocié en 2025 conduisant à une stabilisation des coûts.

En 2025, 18 mutations ont été enregistrées dans le Domaine du Parc. Un coloti se demande pourquoi aucune recette n'est observée en lien avec ces mutations. Le bureau lui précise alors que les frais de mutation sont in fine la facturation de l'organisme établissant les documents de mutation (il s'agit donc d'une recette et d'une dépense du même montant pour l'ASLGDP).

Lors de la présentation des comptes, un coloti s'étonne de voir un montant si important concernant le livret A. Un second coloti lui rappelle que la règle que le bureau s'était fixée est de disposer d'un an et demi de trésorerie disponible pour répondre à des aléas (cette réserve a été bien utile notamment pour lors de la crise sanitaire de la COVID).

Il est également rappelé que tout le travail réalisé par les membres du bureau est purement bénévole.

À la suite de la présentation du rapport financier, un coloti expose qu'il n'y a aucune valeur juridique de voter le Quitus. Un second coloti intervient en expliquant que ce vote évite qu'il y ait l'apparition d'un recours vis-à-vis des membres du bureau qui sont bénévoles (sauf à ce qu'ils aient commis une infraction non communiquée aux membres de l'ASLGDP).

A la suite de cet échange est procédé au vote quant à l'approbation des comptes.

Seul 3 membres s'étant abstenus, les autres étant pour, la RESOLUTION 3 – le rapport financier – est ADOPTÉE.

Résolution 4 :

A l'issue de l'approbation des comptes, il est procédé au vote du QUITUS.

Seul 4 membres s'étant abstenu, les autres ayant voté pour, la RESOLUTION 4 – QUITUS au syndicat – est ADOPTÉE.

Résolution 5 :

Le budget prévisionnel est ensuite présenté.

La ligne d'honoraire relative à une consultation expert a été augmentée et provisionnée dans le but de soutenir le re-travail des statuts. Un coloti demande sur quels articles pourraient porter ces évolutions. Le président M. Pierre-Olivier MARIE lui répond en expliquant qu'une réflexion est en cours sur une évolution des articles liés au mode de convocation, au mode de vote (utilisation du vote électronique) et que ces évolutions pourraient s'envisager également pour être plus près du mode de gestion actuel. Un second coloti demande si le budget associé à ces honoraires des années antérieurs a été déjà provisionné. Madame Cadiou, la trésorière adjointe, lui précise que ces lignes de budgets ont bien été restituées.

A la suite de cette présentation, le budget prévisionnel est voté.

2 membres ont voté contre, 1 membre s'est abstenu, les autres membres ont voté pour, la RESOLUTION 5 – budget prévisionnel – est ADOPTÉE.

Résolution 6 : Travaux de la zone de loisir

Le président, M. Pierre-Olivier MARIE introduit le sujet et passe la parole à M. Fabien TANTY membre du bureau.

Il est alors rappelé la morphologie de la zone de loisirs (15 000m² et environ 400 arbres de hautes tiges) et des prestataires intervenants pour son entretien.

Un des sujets remontés par M. Soquet en 2025 est le risque lié à la maladie de la suie (touchant à 90% des érables sycomores) – maladie réapparaissant à cause du réchauffement climatique (sous stress hydrique les arbres sont vulnérables et le champignon peut les infecter).

Ce champignon et son action sont présentés à l'assemblée, synthèse issue des échanges avec différents interlocuteurs (ONF / diagnostiqueur / élagueur...) et le bureau. A date, les éléments récupérés, font un état d'un risque faible pour la zone de loisirs (massif principalement composé d'érables champêtres avec une présence de 8 érables sycomores). En cas d'apparition de la maladie dans la zone de loisirs, des mesures seront prises pour abattre les arbres contaminés avec des précautions adaptées.

Un coloti intervient pour expliquer son point de vue au vu de la monoculture d'érables, il convient de ne pas élaguer, d'amender les sols et d'éviter le piétinement.

Le bureau, à travers ses échanges avec les différents professionnels, et basé sur un écrit avec l'ONF établit une démarche d'élagage adaptée pour la zone de loisir :

- Retrait exclusif des branches mortes pour les arbres sans proximité avec des maisons ou autres,
- Elagage pour des besoins de sécurité pour les riverains,
- Elagage pour maîtriser la hauteur des arbres pouvant pénaliser des riverains de la zone de loisirs,
- Suivi des arbres pour s'assurer de leur santé.

Cette démarche est envisagée sur plusieurs années pour étaler les frais d'entretien (400 arbres sur lesquels il faut intervenir manuellement). Une rotation pluri-annuelle de l'entretien des arbres n'est pas envisagée à date. Un point sera fait à la fin de l'entretien de la zone de loisirs.

Sur la base d'un premier devis estimatif, les travaux alloués à cette tâche sont estimés à 5 000€.

Un cahier des charges devra être réalisé par le prochain bureau pour faire un appel d'offre et également en profiter pour remettre en concurrence C.V.P.J dont le contrat se termine en fin d'année (CVPJ entretient la zone de loisirs sauf les arbres de hautes tiges à plus de 2,5m).

Le budget travaux de la zone de loisirs est alors soumis au vote.

11 membres ont voté contre, 2 membres se sont abstenus et les autres membres ont voté pour, la RESOLUTION 6 – budget travaux zone de loisir est ADOPTÉE.

Résolution 7 : Budget exercice 2026

Le budget pour l'exercice 2026, pour un montant de 103€ par lot, est présenté et soumis au vote.

3 membres se sont abstenus, les autres ayant voté pour, la RESOLUTION 7 – budget exercice 2026 est ADOPTÉE.

A la suite du vote du budget 2026, le bureau en place présente ses axes de travail pour 2026 :

- Budget : maintenir les actions pour maîtriser notre budget et maintenir notre qualité de vie sur les aménagements du domaine (remise en concurrence des contrats arrivant à échéance),
- Statuts : Réflexion pour adapter notre référentiel à nos besoins (vote électronique par exemple),
- Communication : Développer nos outils d'échanges pour informer et au mieux,
- Cahier des charges : Adapter notre Cahier Des Charges à notre vision du Domaine et ce en prenant en comptes les évolutions des styles de vie et technologiques.

Résolution 8 : Elections des membres du bureau

Le Président, M. Pierre-Olivier MARIE présente la liste des candidats à l'élection des membres du bureau et informe l'assemblée que M. WITT et M. MEDARD n'ont pas voulu maintenir leurs candidatures.

Les candidatures maintenues et inscrites à l'ordre du jour sont les suivantes :

- Madame Marie-Françoise SCHAUB,
- Madame Sophie CADIOU,
- Madame Cécile DOULS LACAILLE,
- Monsieur Fabien TANTY,
- Monsieur Michel BOISRAMÉ,
- Monsieur Jean-Luc SOQUET,
- Monsieur Rémi VARRET,
- Monsieur Hervé TORO,
- Monsieur Pierre-Olivier MARIE,
- Monsieur Bernard PINET,
- Madame Morgane LAMBLIN,
- Monsieur Brice ALRIC.

A la suite de ces informations, le président, M. Pierre-Olivier MARIE interroge l'assemblée pour connaître si d'autres candidats se présentaient.

Les nouvelles candidatures portées en assemblée générale sont les suivantes :

- Madame Hélène PERRIN,
- Monsieur Jean-Marc CHEVIGNON,
- Monsieur Jérôme CARENA.

A l'issue d'une brève présentation des candidats, le vote est réalisé sur un bulletin de vote fourni au début de l'assemblée.

Le résultat du vote, à l'issu du dépouillement s'étant terminé le 20 mai à 00h40 et en présence de M. BOISRAMÉ Michel, Madame CADIOU Sophie, Monsieur MARIE Pierre-Olivier, Monsieur PINET BERNARD, Madame SCHAUB Marie Françoise, Madame YVON Clémentine et M. TANTY Fabien, est le suivant :

Candidats élus ou réélus

• M. TANTY Fabien	-290 voix pour, 18 abstentions, 0 voix contre,
• M. MARIE Pierre-Olivier	-287 voix pour, 17 abstentions, 4 voix contre,
• M. VARRET Rémi	-286 voix pour, 20 abstentions, 2 voix contre,
• Madame SCHAUB Marie Françoise	-284 voix pour, 24 abstentions, 0 voix contre,
• Monsieur TORO Hervé	-283 voix pour, 25 abstentions, 0 voix contre,
• Madame DOULS LACAILLE Cécile	-279 voix pour, 22 abstentions, 7 voix contre,
• Monsieur BOISRAMÉ Michel	-273 voix pour, 24 abstentions, 11 voix contre,
• Madame LAMBLIN Morgane	-270 voix pour, 26 abstentions, 12 voix contre,
• Monsieur CARENA Jérôme	-238 voix pour, 55 abstentions, 15 voix contre,
• Monsieur ALRIC Brice	-221 voix pour, 67 abstentions, 20 voix contre,
• Madame PERRIN Hélène	-221 voix pour, 70 abstentions, 17 voix contre,
• Monsieur PINET Bernard	-214 voix pour, 37 abstentions, 37 voix contre.

Candidats non élus ou non réélus :

• Madame CADIOU Sophie	-210 voix pour, 25 abstentions, 73 voix contre,
• Monsieur CHEVIGNON Jean-Marc	-198 voix pour, 75 abstentions, 35 voix contre,
• Monsieur SOQUET Jean-Luc	-178 voix pour, 26 abstentions, 104 voix contre.

Le résultat de l'élection des fonctions statutaires a été réalisée le 28 mai, à posteriori de l'assemblée générale. Les résultats de cette élection vous sont présentés dans ce procès-verbal :

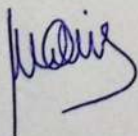
- Président : M. TANTY Fabien
- Vice-président : Madame SCHAUB Marie & M. BOISRAMÉ Michel
- Trésorier : M. VARRET Rémi,
- Trésorier adjoint : M. CARENA Jérôme,
- Secrétaire : Madame DOULS LACAILLE Cécile,
- Secrétaire adjoint : Madame LAMBLIN Morgane.

Questions diverses :

Le point des questions diverses n'a pas été traité lors de la séance, un coloti le regrette et en a informé le bureau qui s'en excuse.

Le présent procès-verbal a été signé, après lecture, par le Président de séance et la Secrétaire de séance.

Président de séance
Pierre-Olivier MARIE



Secrétaire de séance
Clémentine YVON

